



Pour mémoire, l'avenant N°9 à la convention, signé le 15/01/2025, avait acté le versement par la Ville de Dijon d'un premier versement de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 764 473 euros, qui a été réalisé en 2021. Un second versement de 1 000 000 euros a été réalisé en 2023 et un troisième de 150 000 euros en 2024 puis de 100 000 € en 2025, puis des versements de 100 000 € par an en 2026, 2027, 2028 et 2029 et enfin 80 000 € au plus tard le 31 décembre 2030, avec un solde de 4 905 € au plus tard le 30 juin 2031.

Compte-tenu des éléments présentés préalablement, le montant prévisionnel de la subvention, pour équilibrer le bilan de la convention à terminaison 2034, est réévalué dans le cadre de l'avenant N°10 à hauteur de 4 489 241 € avec les versements complémentaires de subvention suivants :

- 2032 : 0 €
- au plus tard le 31/12/2033 : 484 833 €
- au plus tard le 30 juin 2035, soit dans les 6 mois suivant l'expiration de la convention : 505 030 €, sur présentation à la Ville par Grand Dijon Habitat du bilan financier définitif de l'opération.

ANNEXES

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ETAT PREVISIONNEL